

La procédure infaillible pour contester un prélèvement non autorisé et obtenir votre remboursement

Connaître vos droits au remboursement

- Pour un prélèvement SEPA autorisé : vous disposez d'un délai de 8 semaines à compter de la date de débit pour obtenir un remboursement immédiat sans justification.
- Pour un prélèvement SEPA non autorisé (sans mandat signé) : le délai de contestation est étendu à 13 mois après la date de débit.
- Votre banque a l'obligation légale de vous rembourser immédiatement le montant contesté et de rétablir votre compte dans son état initial.

Éléments indispensables pour votre dossier

- Identifiant Créancier SEPA (ICS) : visible sur votre relevé bancaire, il permet d'identifier précisément le destinataire du prélèvement.
- Numéro unique de mandat (RUM) : référence indispensable pour que la banque puisse localiser le prélèvement spécifique.
- Preuve visuelle : joignez impérativement une copie de votre relevé de compte faisant apparaître la ligne du prélèvement contesté.

Étapes pour agir efficacement

- Envoyez votre contestation par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) pour conserver une preuve juridique de votre démarche.
- Incluez la mention obligatoire : 'Je conteste l'autorisation de ce prélèvement' pour activer votre droit au remboursement selon le Code monétaire et financier.
- En cas de prélèvement persistant, demandez explicitement à votre banque la mise en place d'une liste noire (opposition permanente) sur l'identifiant créancier concerné.

Modèle de lettre de contestation

- Objet : Contestation de prélèvement non autorisé - RUM : [Insérer le RUM]
- Madame, Monsieur, je conteste l'autorisation du prélèvement d'un montant de [Montant] € débité le [Date] par [Nom du créancier/ICS].
- Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, je vous demande le remboursement immédiat de cette somme ainsi que le rétablissement de mon compte dans son état initial.
- Je vous demande également de mettre en place une opposition permanente (liste noire) sur cet identifiant créancier pour éviter tout futur prélèvement non autorisé.